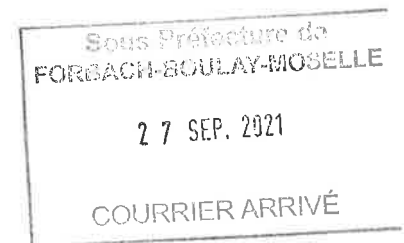




REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55



# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

## SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

A la suite d'une convocation en date du 07 septembre 2021, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 13 septembre 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **34**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Emmanuel SCHULER, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, David SUCK, Gabriel GLATH, Hubert BOURING.

✓ Etaient représentés par leur suppléant : **1**

Monsieur André DUPPRE représenté par Dominique SCHOULLER.

✓ Excusés : **12**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEGEBAUER, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pierre THIL, Hubert BUR.

✓ Excusés ayant donné procuration : **5**

Messieurs, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT a donné procuration à Emmanuel THIRY, Serge STEBLER a donné procuration à David SUCK.

✓ Absents : **3**

Messieurs, Guy BORN, Didier ZIMNY, Roland GLODEN.

-----

## 17. COMMUNICATION

### **OBJET : AUTOCOLLANTS STOP-PUB**

Le Comité Syndical,

EXPOSE que la conception et l'impression des autocollants Stop-pub du Sydème résulte d'une action menée dans le cadre du Plan national de prévention de la production des déchets en 2014.

Le Stop Pub vise la réduction des déchets d'imprimés non adressés (INA). Ces imprimés publicitaires sans nom ni adresse concernent les prospectus, tracts, cartes, flyers mais aussi les dépliants, catalogues ou brochures publicitaires qui envahissent les boîtes aux lettres et représentent une part non négligeable du poids des ordures ménagères.

Dans un objectif de maîtrise des coûts, une version mutualisée a été élaborée en 2014 pour l'ensemble des intercommunalités et une commande de 200 000 exemplaires avait été prise en charge financièrement par le Sydeme. Il est proposé de refacturer les commandes d'autocollants Stop-pub effectuées par les collectivités comme cela a été proposé pour les autocollants d'identification des bacs roulants et les autocollants de refus à la collecte.

Le tarif d'impression des autocollants Stop-Pub est indiqué ci-dessous (commande datant de janvier 2014) :

**Autocollants Stop-pub**

200 000 exemplaires - Format 72 \* 40 mm

Papier vinyle 80g - impression quadri R/V - pelliculage brillant recto

Montant : 4 959,20 € HT soit 5 951,04 € TTC (TVA à 20%)

PROPOSE aux intercommunalités de refacturer les autocollants livrés désormais en se basant sur le tarif d'achat :

**0.024 €/unité soit 0.029/unité € TTC (TVA selon taux légal en vigueur)**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

40 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

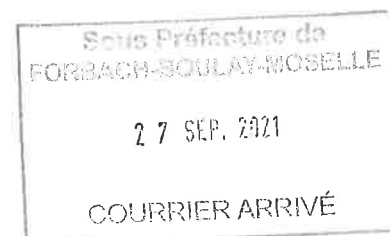
**Décident**

- D'acter à compter du 14/09/2021, la refacturation de la mise à disposition de ses autocollants Stop-pub selon le nombre d'exemplaires commandés par les collectivités au tarif susmentionné.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 13 septembre 2021

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le 27 SEP. 2021  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 27 SEP. 2021